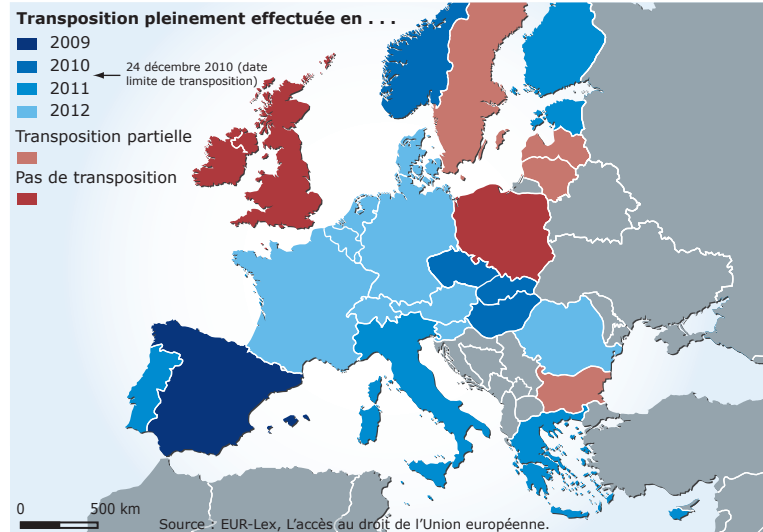
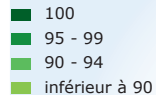


# La directive « Retour » ne s'applique pas dans tous les pays de l'Union (État des lieux - avril 2012)



# La transposition de la législation communautaire dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (indicateur en 2009 / en %)¹



1. Indicateur = nombre de directives pour lesquelles les mesures ont été transposées dans le droit interne de l'État membre, divisé par le nombre de directives applicables par l'ensemble des États membres à la date de référence.



Source : Eurostat.